

le 14 novembre 2017 à 20h à la Salle des loisirs d'Etables-sur-Mer

Présents : URVOY Christian, Maire, LOSQ Gérard, Maire délégué, HONORE Laurent, Maire délégué, NAOUR Isabelle, LE ROY Anne, DARCHE Patrice, LARUPT Gaël-Erwann, MACHET Bernadette, FALIGOT Jean-François, BELAN Anaïck, BLANCHARD Annick, DERRIEN Bernard, Adjoints, BOSCHER Christiane, RAULET Annick, LE VEZOUËT Daniel, LE TOUZE Evelyne, QUERE Jean-Yves, BRIEND Sylvie, REMY Colette, L'HARIDON Tiphaine, MORCEL Cécile, SEITZ Georges, SPARFEL Marie-Hélène, LACHAISE Denise, BARREAU Martine, DUNET Bernard, MARTIN Catherine, BARBIER-CUEIL Guillaume, FRAYSSE Gilles, LE TERTRE Laurence, PROVOST Pierre, GUYOT Francine, GOUEDARD Elisabeth et LUCO Pascal, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : AVRIL Michel (pouvoir LE VEZOUËT Daniel), GUILMIN Dominique (pouvoir REMY Colette), QUERRE Sophie (pouvoir MORCEL Cécile), LAVIE Fabien (pouvoir URVOY Christian), ANDRE René (pouvoir SEITZ Georges), THORAVAL Denis (pouvoir LOSQ Gérard), BENOMAR Mehdi (pouvoir MARTIN Catherine), Conseillers Municipaux.

Absents : LUETTE Michel, BIRON Antoine, LE BERRE Pierrette, COLLIN Yannick, MOBUCHON Nathalie, DONNET Blandine, BERTRAND Gilbert, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : L'HARIDON Tiphaine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS, et PARIS Christine, DGSA.

Ordre du jour :

01-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 octobre 2017.

02-Délégations du Conseil Municipal au Maire (état remis en séance le cas échéant).

• **Administration générale**

1-Point sur la commune nouvelle.

• **Assainissement**

2-Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux assainissement.

3-Service assainissement de Binic : redevance 2018.

4-Service assainissement d'Etables-sur-Mer : surtaxe 2018.

• **Finances**

5-Travaux de rénovation et d'extension de la mairie d'Etables-sur-Mer : demande de subvention DETR.

6-Décision modificative du budget communal.

7-Décision modificative du budget port.

8-Décision modificative du budget camping.

• **Travaux**

9-Salle des sports de la Vigie : avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

• **Urbanisme**

10-Régularisation acquisition terrain.

• **Information du Maire et des Adjoints**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour: la désignation de Monsieur Fabien LAVIE dans les commissions municipales et la participation de 150 € à la FNACA pour l'achat d'un drap mortuaire.

Ces additifs sont approuvés à l'unanimité.

0-Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 17 Octobre 2017 :

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1-Délégations du conseil municipal au Maire :

→ Signature le 30/10/2017 de deux demandes de subvention dans le cadre du contrat de ruralité 2017 pour 2 projets portés par la collectivité : la salle de la Rognouse (montant de subvention escomptée de 166 878 €) et les travaux du bureau d'accueil en mairie de Binic (12 663 € sur une dépense estimée de 35 000 €HT).

→ Contrat de location avec SERVICEO pour le cinéma le Korrigan : bonbonne d'eau pour une location mensuelle de 17,90 €HT.

2-Point sur la commune nouvelle.

Le Maire rappelle que l'arrêté du Préfet en date du 27 octobre 2017 a été communiqué dès sa réception en mairie à l'ensemble des élus du conseil municipal.

Il mentionne ne pas disposer depuis cette communication de nouveaux éléments sur le dossier sur le plan juridique ni administratif.

Cet acte du Préfet répond au souhait de la collectivité précise le Maire.

3-Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux assainissement.

Monsieur Bernard Derrien rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 11 juillet 2017, autorisait le lancement des consultations pour le choix d'un maître d'œuvre puis pour la réalisation des opérations (études et travaux).

Les travaux prévus sont les suivants :

- création de bâches de sécurité (sur 7 postes de relèvement),
- renforcement de 2 postes de relèvement,
- remplacement d'1 poste de relèvement,
- remplacement de 900 ml de réseau,
- mise en séparatif de 650 ml de réseau.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 octobre dernier, a retenu la candidature du cabinet OCEAM-2LM pour un montant forfaitaire provisoire de 32 500 €HT.

L'enveloppe financière affectée aux travaux par la commune, maître d'ouvrage, est de 1 100 000 €HT.

Le conseil municipal est appelé à :

- confier une mission de maîtrise d'œuvre complète à OCEAM-2LM, pour la réalisation de travaux d'assainissement,
- donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché et toutes les pièces se rapportant à la mise en exécution, à la réalisation et au règlement de la mission.

Le Maire précise que le montant des travaux est important et souligne ce point d'autant que dit il la compétence assainissement sera bientôt transférée (le 01/01/2019) à Saint Briec Armor Agglomération.

Monsieur Bernard Derrien signale que les travaux sont subventionnés à 60% par l'Agence de l'Eau.

Le Maire ajoute que ces travaux ainsi que le recrutement d'un chargé de mission sur les secteurs de l'assainissement témoignent de l'effort de la collectivité dans ce domaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4-Service assainissement de Binic : redevance 2018 (régie avec prestations de services)

Monsieur Bernard Derrien rappelle que le montant de la redevance assainissement était pour 2017 de :

- Tarif particuliers : Prix du m³ 1,863 €HT le m³ / 18,73 €HT l'abonnement annuel
- Tarifs industriels : 0,854 €HT le m³

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter ces tarifs de 1% (taux inflation 2017), à savoir :

- Tarif particuliers : Prix du m³ 1,882 €HT le m³ / 18,92 €HT l'abonnement annuel
- Tarifs industriels : 0,863 €HT le m³.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5-Service assainissement d'Etables-sur-Mer : surtaxe 2018 (DSP)

Monsieur Bernard Derrien signale que le montant de la surtaxe communale assainissement pour 2017 était de :

- Part fixe (abonnement) : 4,10 €
- Part proportionnelle (le m³) : 0,92 €

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter ces tarifs de 1% (taux inflation 2017), à savoir :

- Part fixe (abonnement) : 4,14 €
- Part proportionnelle (le m³) : 0,93 €

Monsieur Bernard Derrien précise que la collectivité a procédé à l'harmonisation des tarifs l'an passé et si on ramène cela à 120 m³, le prix est identique (120 m³ consommation moyenne d'une famille de 4 personnes).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6-Travaux de rénovation et d'extension de la mairie d'Etables-sur-Mer : Demande de subvention DETR 2018

Monsieur Gérard Losq mentionne que suite à la demande de subvention DETR formulée en 2017 pour le projet de réhabilitation-extension de la mairie principale, l'Etat a accordé à la commune une subvention de 161 050 € pour la 1^{ère} tranche de travaux.

Il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour 2018.

Le patrimoine immobilier figure dans les catégories d'opérations retenues pour bénéficier d'une subvention (taux de subvention de 20 à 30 %).

La DETR fait l'objet de nouvelles modalités d'attribution par la Préfecture. L'appel à projets sera lancé à la mi-novembre pour un dépôt de dossier au plus tard le 15/01/2018.

Les notifications d'attribution se feront avant la fin mars 2018.

La collectivité escompte une participation d'un montant supérieur à la 1^{ère} tranche et formule sa demande sur une estimation de 1 550 000 €HT (référence délibération du conseil municipal du 23 mai 2017) plus un forfait mobilier.

À noter que le CDG 22 a reçu tout récemment le 1^{er} prix national sur le volet ergonomie de conception (concours) pour le projet mairie (site d'Étables-sur-Mer) grâce au travail de l'ergonome du centre de gestion Madame Lauriane Closier.

Le conseil municipal est invité à donner pouvoirs au Maire afin de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR sur l'exercice 2018.

Le Maire précise qu'il y a deux demandes pour un même projet et qu'il nous a été demandé de ventiler le projet en 2 exercices pour la DETR, cela se pratique pour les projets d'un montant d'investissement important.

Le Maire escompte une aide globale de l'Etat de 400 000 €

La demande de subvention DETR 2^{ème} année est mise aux voix et **adoptée à l'unanimité**.

7-Décision modificative du budget communal 2017:

Madame Bernadette Machet signale que la décision modificative, présentée à la commission des finances le 8 novembre dernier, concerne principalement les dépenses de personnel. S'y ajoutent une demande de remboursement de l'Agence de service de paiement (concernant les activités périscolaires) et le reversement d'1/3 des concessions cimetières perçues vers le budget CCAS. Les recettes supplémentaires proviennent des droits de mutation.

| Dépenses fonctionnement | | | Recettes fonctionnement | | |
|--------------------------------|--------------|----------|--------------------------------|-------------|----------|
| chapitre 012 – article 6218 | fonction 020 | + 60 000 | chapitre 73 – article 7381 | fonction 70 | + 69 300 |
| chapitre 67 – article 673 | fonction 020 | + 5 500 | | | |
| chapitre 014 – article 7398 | fonction 026 | + 3 800 | | | |
| Total | | + 69 300 | Total | | + 69 300 |

Monsieur le Maire relève que les absences du personnel donnent aussi lieu à recouvrement par l'assurance de la commune et que la charge financière acquittée au SDIS en 2017 intègre la plage de l'avant port (décision 2017).

La décision modificative du budget commune 2017 est mise aux voix et **adoptée à l'unanimité**.

8-Décision modificative du budget du Port de plaisance 2017:

Madame Bernadette Machet signale que suite à l'arrêt de travail d'un agent depuis le mois de mai dernier, les agents à temps non complet sont amenés à faire des heures complémentaires afin de le remplacer. Il y a donc lieu d'ajouter des crédits supplémentaires au chapitre 012 « Charges de personnel ».

En outre, la Trésorerie nous demande d'annuler un titre émis en 2015 par un mandat au compte 673 « Titre annulé sur exercice antérieur » et d'émettre un titre au compte 701 afin de pouvoir mener les poursuites auprès de l'abonné du port.

La décision modificative présentée à la commission des finances le 8 novembre dernier est la suivante :

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------|---------|--------------------------|---------|
| Chapitre 012 – compte 6411 | + 8 000 | Chapitre 70 – compte 701 | + 8 100 |
| Chapitre 67 – compte 673 | + 100 | | |
| Total | + 8 100 | Total | + 8 100 |

Pour information, une écriture de régularisation de TVA a été réalisée sur le budget du port pour une recette de 8 549,17 € S'agissant d'une régularisation positive, il n'y a pas lieu de procéder à une décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente décision.

9-Décision modificative Camping budget 2017:

La Trésorerie nous demande de procéder à la régularisation du compte de TVA, suite à une observation du Pôle interrégional d'apurement administratif sur les arrêtés de comptes de l'exercice 2015. Elle nous demande d'émettre un mandat au compte 6718 pour 5 178,80 € concernant un reliquat de TVA d'avant 2009. En l'absence de crédit sur ce compte, il y a lieu d'adopter la décision modificative suivante, présentée à la commission des finances le 8 novembre dernier :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------|---------|------------|---------|
| Compte 6718 | + 5 200 | Compte 706 | + 5 200 |

La délibération est entérinée à l'unanimité.

10-Salle des sports de la Vigie : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Patrice Darche rappelle que le 19 avril 2016, le conseil municipal autorisait le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet PETR Architectes de Rennes en vue de la restructuration de la salle de sports de la Vigie. Le forfait provisoire de rémunération de l'architecte s'élevait à 39 600 €HT.

Le 7 février 2017, le conseil municipal approuvait l'avenant n° 1 au marché qui, suivant l'APD (coût prévisionnel des travaux arrêté à 450 200 €HT), fixait le forfait définitif de rémunération à 39 617,60 €HT.

Le conseil municipal est aujourd'hui appelé à approuver l'avenant n° 2 qui reprecise le coût de réalisation des travaux (447 785,28 € HT) et les modalités de paiement de la mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination), sans incidence financière, à savoir l'article 4.2.1, poste 3 du CCAP.

Monsieur Patrice Darche précise que les travaux ont débuté en septembre, le planning est pour le moment respecté. Il indique que les associations utilisatrices ont pu trouver des locaux de substitution.

Monsieur Erwan Larupt souligne que la maîtrise des salles sur la commune a été un plus et a permis le relogement dans des conditions satisfaisantes des utilisateurs.

Il est précisé que les travaux de la salle prendront fin en juillet 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11-Régularisation acquisition terrain :

Monsieur Jean-François Faligot informe, que par arrêté préfectoral en date du 24 janvier 1977, les Consorts CHAPELET ont obtenu l'autorisation de lotir (en 6 lots) un terrain situé rue de la Coudraie.

L'intégration dans le domaine public de la parcelle cadastrée AO 440, d'une superficie de 77m², n'a pas été effectuée à l'époque.

Nature de la parcelle : voirie.

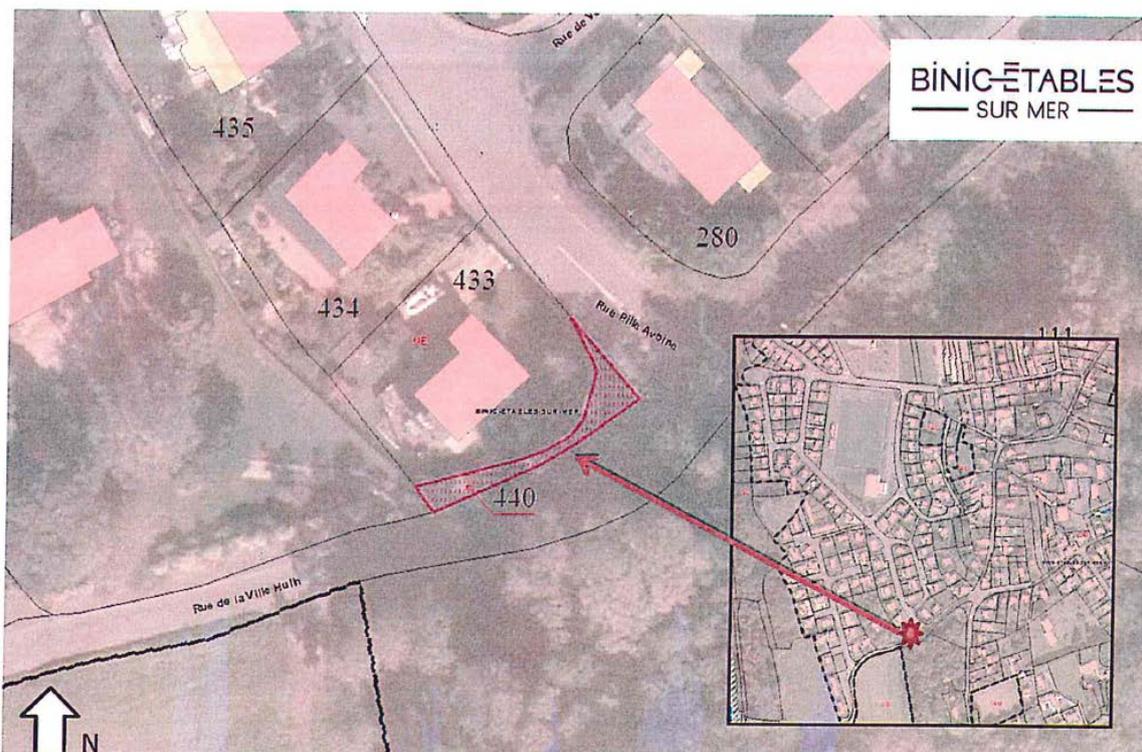
La parcelle est propriété de M. Alain Michel, demeurant à BINIC - ETABLES SUR MER.

Il convient de régulariser la situation.

Cette opération entre dans le cadre d'une régularisation globale sur le territoire communal, portant sur plusieurs dossiers de cette nature.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette intégration.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



12-Commission municipale : participation de Fabien Lavie :

Monsieur Fabien LAVIE, entré au conseil municipal au mois de juin 2016, ne participe à aucune commission et demande à pouvoir intégrer les trois commissions suivantes :

- Communication,
- Environnement, citoyenneté, développement,
- Personnel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire précise que les élus qui souhaitent changer de commissions municipales le fassent savoir par écrit en mairie et ce pour l'aborder lors d'une prochaine séance.

13-Participation drap mortuaire FNACA : 150 €

Madame Bernadette Machet précise que la FNACA sollicite la participation de la commune à l'acquisition d'un drap mortuaire d'un coût de 390 €

Mme MACHET rappelle que les subventions attribuées aux associations patriotiques ont été harmonisées ; étant entendu qu'un accompagnement financier exceptionnel pourrait être accordé à ces associations lors de l'achat d'un drapeau ou d'un drap mortuaire. Elle propose à l'assemblée de participer à hauteur de 150 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Information du Maire:

CALENDRIER :

| | | |
|----------------------|-------|--|
| Mercredi 15 novembre | 16h00 | COFIL Mairie (Présentation dossier PRO) - Mairie Etables |
| Jeudi 16 novembre | 18h00 | Commission Rythmes Scolaires – Mairie Binic |
| Jeudi 23 novembre | 18h00 | Commission Travaux - CTM |
| Lundi 27 novembre | | Noël des Enfants 4 écoles |
| Mardi 28 novembre | | Spectacles à l'Estran |
| Mardi 28 novembre | 18h00 | Commission Plénière – CTM (avec invitation au Conseil Sages) |
| Jeudi 30 novembre | 14h30 | Comité Technique - CTM |
| | 18h00 | Commission Rythmes Scolaires – Mairie de Binic |
| Jeudi 7 décembre | 18h00 | Caisse des Ecoles – Ecole Albert Jacquard |
| Vendredi 8 décembre | 10h00 | CCAS – Mairie d'Etables-Sur-Mer |
| | 19h00 | Trophée des Associations – Salle des Loisirs |
| Mardi 12 décembre | 20h00 | Conseil Municipal – Salle des Loisirs |
| Mercredi 10 janvier | 17h00 | Vœux au Personnel – Estran |
| | 18h30 | Vœux à la Population - Estran |

Secrétaire de séance

T L'HARIDON

Président de séance

C URVOY